

Pour une écologie de la responsabilité pédagogique en e-formation

Michel Develay, Hélène Godinet, Maud Ciekanski

► **To cite this version:**

Michel Develay, Hélène Godinet, Maud Ciekanski. Pour une écologie de la responsabilité pédagogique en e-formation. Distances et savoirs, Hermès Lavoisier, 2006, Campus numériques, universités virtuelles, et caetera, 4 (1), pp.61-72. edutice-00114848

HAL Id: edutice-00114848

<https://edutice.archives-ouvertes.fr/edutice-00114848>

Submitted on 17 Nov 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Pour une écologie de la responsabilité pédagogique en e.formation

*** Maud CIEKANSKI, ATER**

ISPEF. ERTe E.PRAXIS. EA 3727.

Université Lumière Lyon 2

16 quai C. Bernard

69365 LYON 7

maud.ciekanski@univ-lyon2.fr

****Michel DEVELAY, Professeur des Universités**

ISPEF. ERTe E.PRAXIS. EA 3727.

Université Lumière Lyon 2

16 quai C. Bernard

69365 LYON 7

michel.develay @univ-lyon2.fr

*****Hélène GODINET, Maître de Conférences**

ISPEF. ERTe E.PRAXIS. EA 3727.

Université Lumière Lyon 2

16 quai C. Bernard

69365 LYON 7

Helene.godinet@univ-lyon2.fr

RESUME :

MOTS CLES : apprentissage à distance, e.formation, accompagnement pédagogique, responsabilité

1 Présentation du questionnaire

Le rôle social de l'enseignant (faire en sorte que des élèves apprennent ensemble aujourd'hui pour vivre ensemble demain) et les fonctions qu'il occupe (instruire, éduquer et former) le rendent responsable du bien-être des élèves qui lui sont confiés et de l'exécution des tâches dont il a la charge.

Cette responsabilité pénale et morale, qui a pour objet "*les conditions d'imputabilité de ses actes et de leurs omissions*"¹, s'exerce sans qu'un système lourd de surveillance en vérifie l'existence. Les inspections pédagogiques sont peu fréquentes, la notation administrative du chef d'établissement porte peu à conséquence pour la carrière, parents et élèves sont écoutés mais peuvent ne pas être entendus. Après qu'on lui ait signifié sa qualification par la réussite d'un diplôme, le titulaire est laissé à lui-même dans sa classe. Tout se passe comme si cet enseignant-chercheur avait reçu un "crédit de compétence" en responsabilité. L'enseignant se sent responsable davantage sans doute qu'il est désigné comme responsable.

Cette responsabilité lorsqu'elle est exercée collectivement -comme c'est le cas dans le campus FORSE qui nous intéresse ici-, est disséminée à travers l'action d'un nombre important de personnes qui assument diverses fonctions. Cette recherche vise à comparer la responsabilité pédagogique lorsqu'elle est imputable à une seule personne (ce qui se passe généralement en présentiel) et lorsqu'elle est partagée comme dans le cas considéré.

Le titre de notre contribution laisse deviner le sens de notre investigation. Dans le cas du fonctionnement d'un campus à distance, une mise en réseaux des compétences a lieu que nous référons au terme d'écologie qui traduit la nécessité, *a priori*, d'interactions diversifiées pour gérer la complexité du dispositif. Il nous restera évidemment, à partir de l'empirie recueillie, à suggérer une typologie de ces interactions et une catégorisation des formes de responsabilité dont parlent les personnes concernées, et plus globalement à examiner si la somme des responsabilités partielles des acteurs précédemment nommés est identique, ou différente, à la responsabilité unique d'un enseignant en exercice.

Notre recherche recèle ainsi différents enjeux potentiellement analysables à l'aide de théories variées. Il serait possible de se demander, entre autres :

en psychologie sociale, à quelles conditions le groupe patchwork des divers acteurs de l'encadrement peut devenir une équipe mosaïque qui se sentirait animée par un projet fortement partagé ?

¹ Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale sous la direction de Monique Canto-Sperber.

en philosophie morale, quel engagement volitif et cognitif permettrait à chacun de se sentir concerné par sa fonction et par celle des autres ?

en matière de management, quel référentiel des compétences est susceptible de caractériser ce qu'on attend de la participation de chacun et quelle stratégie est la plus efficace pour que le tout soit plus que la somme des parties ?

Nous avons choisi pour investiguer le cadre de la sociologie critique en nous appuyant sur l'analyse des discours des acteurs à propos des pratiques qu'ils mettent en œuvre.

2 Contexte scientifique de l'étude

Notre réflexion est liée aux travaux de E.Praxis, équipe pluridisciplinaire de recherche en technologies éducatives, dont les axes d'étude portent sur la conception de ressources et l'accompagnement pédagogique dans les dispositifs médiatisés. Nos observations s'appuient plus spécifiquement sur l'encadrement du campus FORSE². Ce campus accueille plus d'un millier d'étudiants de 2^d et 3^{ème} cycle. Plus de 200 acteurs sont impliqués pour assurer le fonctionnement (pédagogique, administratif, logistique, technologique, juridique). Nos réflexions se sont en outre enrichies d'échanges informels que nous avons dans le cadre des recherches liées à l'ERTe E. Praxis, avec divers dispositifs confrontés à des questionnements de même nature (campus E.miage, Vciel, projet européen E.tutor, projet Tutelec, dispositif SAAS)³.

3 Acteurs de l'encadrement pédagogique

L'enseignement-apprentissage sur un campus numérique s'appuie le plus souvent sur un dispositif hybride (distant-présentiel); il se définit par la délocalisation et la désynchronisation de la relation pédagogique. Qui assure cette relation pédagogique? Peut-on définir de nouvelles logiques professionnelles liées au travail en réseau ? La mise en œuvre d'un tel dispositif suppose la participation coordonnée d'acteurs très divers, dont les tâches et responsabilités peuvent être identifiées comme

Didactiques et pédagogiques : conception de contenus, tutorat, direction de recherche, coordination pédagogique, évaluation, animation de plateforme, etc.,

Administratives : informations, inscriptions, logistique de diffusion, budgets, contrats, etc. ,

² Campus FOrmation Ressources en Sciences de l'Education <http://www.sciencedu.org/>

³ Descriptifs de ces campus le site du MEN, rubrique Campus Numériques. Projet européen E.tutor disponible sur le site de l'INSA de Lyon. Le dispositif SAAS est le terrain d'étude de la thèse de doctorat de M. Ciekanski, co-auteur de cet article.

4 Distances et savoirs, 2006

Informatiques et techniques: développement , mise en ligne, maintenance des contenus et supports, administration de site, gestion de réseau, sécurisation des données et accès, veille technologique, etc..

C'est le plus souvent avec des positions opportunistes et des stratégies d'ajustement que les dispositifs peuvent fonctionner en vraie grandeur. Après quelque temps de rodage (nous suivons en 2004 -2005 la 5^{ème} promotion de licence du campus FORSE), il semble possible, sinon de dresser une liste des "nouveaux métiers" (la terminologie est en effet loin d'être stabilisée), du moins de spécifier les activités de chacun, d'éclairer les modes d'échange et de collaboration, pour tenter de mettre à jour ce qui est constitutif de la responsabilité pédagogique dans la "présence distante".

4 Méthode d'investigation

Pour cette étude, les profils des acteurs interrogés sont les suivants :

- **Concepteur de contenus** : expert du domaine, il produit, en équipe de 2 ou 3 auteurs, une ressource, c'est-à-dire un contenu de cours, avec des activités et documents complémentaires (glossaire, illustrations, tests etc.), conforme à un cahier des charges ad hoc (pédagogique et technique). Il participe ou non à la scénarisation , voire à la médiatisation de cette ressource. S'il propose du travail collaboratif en ligne, il peut ou non participer aux échanges synchrones et/ou asynchrones avec les étudiants.
- **Tuteur** : chargé d'un groupe de 35 à 45 étudiants, il assure un accompagnement méthodologique et psychologique via la plateforme de e.learning.
- **Animateur de plateforme** : chargé de réguler les espaces de dialogues, il est en contact avec les étudiants. Il propose des éléments d'information générale ou des ressources. Il fait le lien avec le coordonnateur de niveau, l'administrateur de la plateforme et le responsable du campus .
- **Evaluateur, correcteur** : chargé de "corriger" les exercices d'entraînement, les évaluations et épreuves d'examens, il est expert d'un domaine des sciences de l'éducation; il n'a, sauf exception, pas de contact direct avec les étudiants.
- **Directeur de recherche** : expert d'un domaine des sciences de l'éducation, il assure la direction des mémoires de recherche pour les master 1 et 2, essentiellement à distance via les TIC, occasionnellement en présentiel lors des regroupements.
- **Développeur informatique**: à partir des sources fournies par les concepteurs, parfois en relation avec des prestataires, il assure l'informatisation, la mise en ligne et la maintenance informatique des contenus pédagogiques, en accord avec les normes et standards en vigueur.

- **Administrateur de plateforme** : à la demande des enseignants, tuteurs ou animateurs, il crée les espaces nécessaires aux sessions de travail collaboratif. Il est chargé de sécuriser les accès à la plateforme (attribution des password; archivage des données; confidentialité des échanges, ...).
- **Coordinateur pédagogique** : chargé d'un niveau d'enseignement il vérifie la cohérence du cursus (validé par l'instance universitaire); il assure la coordination entre les acteurs pédagogiques (équipe de tuteurs; équipe d'évaluateurs, etc..).
- **Accueil pédagogique** : il s'agit pour les personnels affectés à l'accueil en ligne, téléphonique et/ou présentiel, d'informer les usagers sur le plan administratif (contrats, inscriptions, examens, coûts, ...).
- **Responsable du campus, "chef de projet"** (un par université partenaire). Il intervient à tous les niveaux de planification, décision, coordination, validation, ... avec les divers acteurs, partenaires et instances.

Un acteur peut correspondre à plusieurs profils (ex. un concepteur de contenu peut être évaluateur, correcteur et/ou directeur de recherche ; un administrateur de plateforme peut être développeur informatique). Ainsi les acteurs interrogés représentent l'ensemble des profils professionnels présents sur le campus FORSE.

La modalité d'entretiens retenue est celle des entretiens semi-directifs, de façon à recueillir des informations relatives aux logiques d'action de chacun des acteurs. Ces logiques d'action n'ont pas fait l'objet d'une observation *in situ* pour la présente recherche. Toutefois, certains des enquêteurs ayant une bonne connaissance du fonctionnement des acteurs sur ce campus, il a ainsi été possible de valider les pratiques déclarées.

Les questions visaient à éclairer la notion de responsabilité pédagogique de trois façons différentes: 1) par le biais des compétences, 2) par le biais des interactions et des modes d'échanges entre acteurs, 3) par le biais de la culture professionnelle en fonction de la nature des espaces de formation (présentiel / à distance) et des transformations qu'induit le glissement de l'un à l'autre.

Néanmoins, ces questions ont fait l'objet d'une adaptation en fonction de la nature du ou des profil(s) des acteurs interrogés, ainsi qu'en fonction de l'enquêteur, selon sa plus ou moins grande implication dans le dispositif. En effet, les entretiens ont été réalisés par quatre enquêteurs différents : trois d'entre eux travaillant sur le campus FORSE, et le dernier n'ayant qu'une connaissance extérieure de son fonctionnement. Toutefois, les quatre enquêteurs entretiennent des relations de travail plus ou moins soutenues avec les acteurs interrogés. Les entretiens ont eu lieu en majorité en face-à-face - un seul par téléphone-, et tous les entretiens ont été réalisés sur le lieu de travail des interviewés. Certes, la variation au sein du recueil de données engendre un certain nombre de biais

quant à la qualité et la quantité des pratiques déclarées ; ce qui ne permet pas toujours de croiser de manière exhaustive les informations recueillies. Toutefois, il a été possible d'en dégager les contours de l'activité spécifique de chacun des profils interrogés.

Chaque entretien a fait l'objet d'un enregistrement et d'une transcription. Le mode d'analyse des données adopté est celui du repérage « à la volée » /non systématisé du réseau sémantique utilisé par les acteurs pour parler de la responsabilité pédagogique. Cela implique donc, d'une part, à un niveau micro, une lecture compréhensive de la notion de responsabilité pour chacun des acteurs interrogés, et, d'autre part, à un niveau macro, une lecture transversale de l'ensemble des entretiens, afin d'en dégager le fonctionnement global de la responsabilité. Les interprétations retenues ont fait l'objet, dans un deuxième temps, d'une validation de la part des acteurs concernés.

3.2. Vers une catégorisation

Comment cette responsabilité est-elle perçue, verbalisée par les acteurs ? Même si nous savons bien que la responsabilité pédagogique est un concept complexe et composite, les discours de nos acteurs nous permettent d'esquisser une catégorisation en six points :

- **La responsabilité de l'expert du domaine** . Elle s'exerce dans une logique à la fois individuelle, professionnelle et déontologique et se dit en des termes comme « *produire un vrai cours* » ; « *comme dans toutes les professions, il y a une obligation de moyens et une obligation de résultats* » ; « *il est clair qu'il s'agit de penser un cours, de prévoir la manière de penser des étudiants* » « *cours bien structurés...il existe une marge de manœuvre en présentiel que je ne me donne pas à distance* »
- **La responsabilité du processus d'appropriation de connaissances** par l'étudiant. Elle s'exerce dans une logique à la fois individuelle, professionnelle et déontologique et s'exprime par exemple dans « *je me sens une responsabilité pédagogique dans le sens où il y a un certain nombre d'objectifs très précis à atteindre* » ; « *ma responsabilité par rapport à cette formation à distance c'est d'avoir un cours clair* » ; « *je me sens responsable pour qu'ils aillent jusqu'au bout dans des conditions correctes* » ; « *on est toujours responsable de la qualité d'un message, de sa bonne compréhension et de sa bonne conception* » ; « *le manque d'interactivité immédiate par rapport au cours fait que cela peut déresponsabiliser l'auteur des dysfonctionnements éventuels que montreraient sa production* »

- **La responsabilité par rapport aux autres acteurs.** Elle s'exerce dans une logique à la fois collective, communautaire et pour le système. Elle peut s'exprimer ainsi : « *j'ai l'impression de travailler avec une équipe avec des compétences spécifiques (...) il y a des acteurs qui sont susceptibles de répondre pour les éléments de compétences où je ne veux pas intervenir* » ; « *si on regarde la chaîne, il faudrait ajouter celui de la conception des données en ligne, le tuteur, l'évaluateur, ce que l'on ne voit pas les gens du secrétariat, toute la chaîne (...). Il y a des personnes qui occupent des rôles différents, une place aussi importante quel que soit le niveau* » ; « *Du point de vue des étudiants, je pense que ce qui est important pour eux c'est d'avoir un contact avec les enseignants principalement, d'avoir une personne référente. (...). Moi maintenant, je trouve que l'on est tous important* » ; « *on travaille avec des compétences spécifiques et puis il y a une entité organisationnelle avec une coordination* » ; « *ça ne me paraît pas distendu, ni cloisonné* » ; « *l'enseignant fait son cours il n'y a pas de service après-vente de suivi du cours, après ce sont les tuteurs et l'animateur de plateforme qui prennent le relais* ».

- **La responsabilité par rapport à l'implication générale dans le dispositif.** Elle s'exerce dans une logique à la fois collective, communautaire et pour le système. « *Quand c'est lié à mon domaine de compétences je me sens responsable, mais tout ce qui est en dehors ça me concerne moins* » ; « *mon rôle est d'essayer de coordonner les différents acteurs impliqués dans le dispositif (...) d'où une capacité à avoir une vision un peu panoramique de l'affaire* » ; « *responsabilité collective et partagée (...) tout seul je n'existe pas* » ; « *il y a quand même dilution dans la mesure où il y a plusieurs personnes qui s'emparent du même objet* » ; « *les tuteurs c'est une partie invisible je ne sais même pas ce qu'ils apportent comment ils résolvent les problèmes* » ; « *il faut quand même qu'il y ait deux ou trois personnes qui aient cette vision globale qui permet aux choses de fonctionner* ».

- **La responsabilité par rapport à la qualité des produits comme à leur usage.** « *il risque d'aboutir à un produit fini, clef en main qui n'a pas cette dimension interactive, à proprement parler du présentiel* » ; « *alors il faut distinguer ce qui est la publication du document et le cd-rom, je m'en sentais moins responsable* » ; « *quand même une responsabilité auprès des étudiants et donc j'écris pour que cela soit accessible compréhensible* » ; « *la mise en ligne de l'enseignement a quelque chose d'un peu invisible et compliqué* » .

- **La responsabilité par rapport à l'étudiant.** Doit-on parler à ce propos de logique marchande ? de nouveau statut de l'étudiant ? Il est dit « *client* », « *absent* », « *virtuel* » ; « *il y a une dimension service public (...), ma philosophie c'est quand même être là physiquement* » ; « *à la limite, on oublie qu'ils existent* » ; « *le tuteur il se sent responsable s'il n'arrive pas à emmener les étudiants jusqu'au bout du parcours* ».

Cette catégorisation met au jour les différentes logiques d'action qui donnent lieu à différentes formes de responsabilité. La nature de la responsabilité varie à l'intérieur du campus non seulement selon la fonction dévolue à chaque acteur (voir 3.1), mais aussi selon le dynamisme du réseau d'acteurs, dynamisme qui s'exerce et se rend visible dans les interactions. Les types d'interaction divers et diversifiés contribuent à modifier le degré et la nature de la responsabilité pour chaque profil d'acteur.

Les interactions peuvent être significatives selon plusieurs indicateurs : 1) le type d'interaction : facultative vs obligatoire, sporadique vs permanente, synchrone vs asynchrone ; 2) la fréquence et la densité des échanges ; 3) le profil de l'interlocuteur : étudiant, groupe, acteurs de l'encadrement pédagogique ; 4) le nombre des acteurs dans l'échange...

La distinction entre les profils des acteurs en fonction de la nature des interactions sur le campus numérique rend lisible différents **degrés de responsabilité** selon trois aspects :

- a. la visibilité / invisibilité des acteurs par les autres acteurs du réseau (vision locale / globale) ;
- b. la proactivité / réactivité des acteurs selon les interactions ;
- c. l'horizontalité / verticalité des modes d'interaction.

Exemples : pour les concepteurs de contenus, les tuteurs, les évaluateurs, les étudiants font partie des invisibles du campus numérique. L'accueil pédagogique se perçoit comme la « *partie cachée de l'iceberg* ». Au contraire, le chef de projet est visible par tous et voit tous les acteurs (« *personne référente* » « *personne recours* »). Les tuteurs sont dans des rapports symétriques avec leurs pairs (rapports amicaux, de « *co-formation* », de « *confiance* »), mais parfois dans des rapports asymétriques avec le chef de projet .

Chaque profil d'acteur est défini selon un degré d'expertise qui est reconnu comme tel par les autres profils du dispositif . Il porte la responsabilité spécifique à son domaine d'intervention. Ainsi, chaque acteur est souverain dans son domaine d'expertise ; il est respecté en tant que tel par les autres acteurs du campus numérique. Toutefois, sa

responsabilité peut apparaître minorée ou majorée, selon sa mission et le nombre d'interactions qu'il connaît dans la « e.situation pédagogique ».

En outre, certaines **zones d'échanges spécifiques** apparaissent, recoupant la catégorisation en six points dégagée ci-avant :

- a. la zone *création du produit d'enseignement-apprentissage* (concepteurs, directeur de recherche, développeur informatique) qui concerne la responsabilité du domaine, du processus d'appropriation et du produit;
- b. la zone *médiation de l'apprentissage* (tuteur, animateur de plateforme) qui concerne la responsabilité par rapport à l'étudiant-apprenant ;
- c. la zone *interface campus numérique/étudiant* (accueil pédagogique, chef de projet, accueil administratif) qui concerne la responsabilité par rapport aux autres acteurs, par rapport à l'implication générale dans l'ensemble du dispositif et par rapport à l'étudiant-client.

Ces différentes zones se présentent comme plus ou moins perméables selon les acteurs. Exemple : les concepteurs de contenus se perçoivent et sont perçus comme peu perméables aux autres zones d'activité.

Dès lors, deux types d'acteurs se dégagent du recoupement des différentes observations :

- les acteurs responsables du *maintien des échanges* entre acteurs pour le bon fonctionnement du campus numérique (régulation et dynamisme du dispositif), ce qui correspond principalement à la zone interface entre le campus numérique et l'étudiant;
- les acteurs responsables de *l'enseignement-apprentissage* à proprement parler (zones a et b).

La responsabilité pédagogique serait ainsi partagée par l'ensemble des acteurs à des degrés différents, selon leur fonction et leur investissement dans les espaces d'interaction. Toutefois, c'est le « chef de projet/responsable du campus » qui dans l'usage assure et maintient cette responsabilité au niveau de l'ensemble du dispositif. En effet, il est le seul dans le campus numérique à jouir d'un pouvoir de consultation auprès des autres acteurs (Cf. le nombre d'interactions et leur fréquence, dégagés ci-avant) et à intervenir dans les différentes zones d'activité susmentionnées. De par ses compétences à la fois dans le monde des TIC et dans celui de l'éducation, il peut ainsi conjuguer les deux dimensions du campus numérique et en assurer la pérennité. Néanmoins, cette responsabilité est-elle due à la fonction occupée ou à l'individu qui la porte ?

5 Perspectives

1. Chaque enseignant est ordinairement livré à lui-même dans l'exercice quotidien de son activité, sans avoir à rendre compte, l'institution le laissant agir "en son âme et conscience" sans lui donner toujours la boussole et la carte pour se repérer, ... quitte à se retourner contre lui en cas d'innovation et d'erreur. D'aucuns se demandent si on peut laisser les choses en l'état et si une déontologie de l'enseignement évitant de revenir aux dérives de l'autoritarisme bureaucratique mais qui garantisse contre d'éventuels errements ne serait pas à construire⁴.

La mise en place des campus numériques pose une question similaire. La dilution⁵ de la responsabilité dans le cadre du campus FORSE renvoie à des images de dissémination⁶ et de dissolution⁷. L'imputabilité de chacun se trouve amoindrie, et par voie de conséquence une déontologie plus forte encore que celle qui devrait habiter l'enseignant-unique-organisateur-des-enseignements-apprentissage aurait à être formulée au niveau de l'enseignant-collectif-organisateur-des-enseignements-apprentissage que constitue le campus numérique. L'initiative est à saisir par les acteurs de ces campus eux-mêmes, sans attendre des initiatives institutionnelles qui transformeraient une réflexion déontologique en un ensemble de règles d'action.

2. Cette éthique de la responsabilité qui aurait à voir le jour au niveau des campus numériques conduirait ceux-ci à mieux percevoir leur dynamique identitaire. L'identité, la mêmeté écrivait Voltaire, se construit au sein de réseau d'interactions complexes en faisant émerger progressivement une structure intégrative des réponses identitaires, si bien que le sujet garde une conscience de son unité et de sa continuité, disposant d'une marge de manœuvre pour faire face aux clivages intérieurs et aux contradictions institutionnelles. Les campus numériques demain (à moins que ce ne soit déjà aujourd'hui), comme les enseignants aujourd'hui (et sans doute davantage encore de demain) sont et seront contestés sous la pression de la crise économique et devant l'éclatement de biens des consensus moraux.

⁴ cf. Longhi G. *Pour une déontologie de l'enseignement*. ESF éditeur. 1998.

⁵ Diluer qui provient de *diluere* se déduit de *lavare* (laver) avec le sens de détremper, désagréger, dissoudre (on délaye une substance dans un liquide, on étend d'eau un liquide).

⁶ Disséminer du latin *disseminare*, propager, semer.

⁷ Dissolution, terme de la chimie, conduit à ne pas retrouver les éléments constitutifs d'un mélange tant ils sont intriqués dans une substance unique (le sel ou le sucre dans l'eau). Dissolution dans le domaine juridique renvoie à la séparation, à la dislocation, à la ruine ou à l'anéantissement d'une entité (la dissolution de l'assemblée). Au sens moral, un individu dissolu, renvoie à l'idée de dérèglement des mœurs.

Les enseignants sont sans doute en perte, ou mieux en reconstruction identitaire. Plus récents, les campus ont sans doute à réfléchir leur identité aussi pour leurs formes d'enseignement-apprentissage à distance. Aident-ils à la personnalisation, la parole qu'ils permettent est-elle écoutée ? quel type de socialisation favorisent-ils à travers les espaces de communication et discussion (les forums et les chats) qu'ils développent ? les dimensions cognitives et émotionnelles sur lesquels ils s'appuient sont-elles particulières ?... Identifiés pour l'heure surtout par la médiatisation et la médiation qu'ils semblent permettre, demain une analyse de ce qui les constitue en permettra de mieux caractériser l'identité et notamment l'identité sociale qui fait exister une personne ou une institution à travers le regard d'autrui.

Ainsi l'idée de responsabilité pédagogique et celle de sa dilution, observées dans un campus numérique, nous conduisent à soulever deux nouvelles problématiques : celle de la déontologie et celle de l'identité de ces collègues (au sens initial de communauté), celle-là formalisant celle-ci.

Remerciements

à Françoise Berthoud, doctorante en sciences de l'éducation, pour sa participation à la réalisation des entretiens auprès des acteurs.

Références bibliographiques

- [BAUDRIT 99] BAUDRIT A. *Tuteur, une place, des fonctions, un métier*. Paris. PUF. 1999
- [CANTO-SPERBER 96] CANTO-SPERBER M. (dir) article "Responsabilité" in *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*. Paris. PUF. 1996. p.1385 à 1391.
- [DESCOLONGES 96] DESCOLONGES M. *Qu'est-ce qu'un métier?* Paris. PUF. 1996
- [DEVELAY 96] DEVELAY M. *Donner du sens à l'école*. Paris. ESF. 1996
- [GLIKMAN 02] GLIKMAN V. *Des cours par correspondance au "e-learning"*. Paris. PUF. 2002
- [GODINET 03] GODINET H. *Virtual and distant actors on a digital campus*. in ICT and the teacher of the future. IFIP. Boston & London. Kluwer Academic Publisher. 2003
- [HARVEY 01] HARVEY P.L.. LEMIRE B. *La nouvelle éducation. NTIC, transdisciplinarité et communautaire*. Presses de l'université Laval. L'Harmattan. 2001
- [HENRI 01] HENRI F. *Apprentissage Collaboratif à Distance*. Montréal. Presses de l'Université du Québec. 2001
- [LEVY 94] LEVY P. *L'intelligence collective*. Paris. La Découverte. 1994

12 Distances et savoirs, 2006

[LONGHI G.] LONGHI G. *Pour une déontologie de l'enseignement*. Paris. ESF. 1998

[PERRIAULT 02] PERRIAULT J. *L'accès au savoir en ligne*. Paris. O. Jacob. 2002

Références sitographiques

Référentiels des métiers de l'EAD sur la revue électronique Café Pédagogique n° 41

<http://www.cafepedagogique.net/disci/archives.php3?discipline=ead&numero=41>

TIC et métiers en émergence; chapitre 4, point 2 Nouvelles logiques professionnelles sur le site du Ministère de l'Industrie <http://www.industrie.gouv.fr/observat/bilans/>

Site Algora : rapport sur les coûts de la FOAD mars 2002 (fonctions en FOAD, p. 14)

http://ressources.algora.org/reperes/economie/tel/couts_foad.pdf